

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29.03.01 Convocation du 22.03.01

Compte rendu affiché 30 mars 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. FERNANDES

Réf. : BJ/LDA

**Objet : REPRESENTANTS AU
"COMITE de JUMELAGE"**

Présents :

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,
Mme BOUHEY, MM. RODRIGUEZ et OLLIVIER,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD,
WYMAN, MARMONIER, BERRA, M. GONDELAUD,
Mlle ZUILI, MM. GOSSET, FERNANDES, Mmes PERRIN,
DESVIGNES, M. MACHURAT, Mlle MILLET,
MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR,

<u>Nombre de conseillers</u>	
------------------------------	--

en exercice : 29

présents : 26

votants 29

Absents représentés :

M. AUROY par M. GOSSET - M. CHRETIN par
M. GONDELAUD - Mme DURAND par Mme WYMAN.

~~~~~

Monsieur le Maire rappelle  
que pour contribuer au développement de l'amitié entre les peuples, de la coopération  
et servir d'exemple pour la construction et l'approfondissement de l'Union  
Européenne, NEUVILLE-SUR-SAONE est jumelée avec les villes d'ALPISBACH en  
Allemagne et CABECEIRAS DE BASTO au Portugal.

Des liens se sont ainsi tissés au fil des années, qu'il est important de maintenir et  
développer.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Rappelle que chaque Conseiller Municipal étant membre de droit du "COMITE de  
JUMELAGE", l'assemblée est invitée à confirmer ces désignations.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 29 Mars 2001

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,

Le MAIRE

Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture, le 13 septembre 2001

- de la publication, le 14 septembre 2001

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 13 septembre 2001